



En cas de circulation active voire très active du virus

ADDITIF - Septembre 2020

EPLEFPA 78

Préambule

Le principe de la mise à jour du Plan de Continuité d'Activités ne traite pas des modalités d'organisation de la rentrée scolaire dans des conditions normales mais dans l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire à la rentrée 2020 ou au cours de l'année 2020 - 2021.

Dans ce cas, deux hypothèses sont envisagées :

- ✓ **Hypothèse 1 : Circulation active du virus nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict impactant l'organisation des établissements.**
- ✓ **Hypothèse 2 : Circulation très active du virus localisée, nécessitant la fermeture d'établissements sur une zone géographique déterminée impactant l'organisation des établissements.**

Au regard de ce constat, l'enjeu majeur, où les conditions sanitaires imposeraient localement la mise en œuvre d'un protocole restreignant les capacités d'accueil, est de permettre une rentrée/ et ou un accueil en présentiel de tous les élèves avec un nombre de jours d'enseignement le plus élevé possible, tout en assurant leur sécurité et celles des personnels.

HYPOTHESE 1 - CIRCULATION ACTIVE DU VIRUS

Principales actions qui seront à mettre en œuvre par la cellule de crise au moment de l'activation du protocole et de la mise en place d'une organisation adaptée

Dans cette hypothèse, la capacité d'accueil est limitée et le non brassage des classes est recommandé.

Deux principes clés doivent être appliqués :

- 1) Tous les apprenants doivent venir en cours toutes les semaines sur des périodes adaptées ;**
- 2) La présence des apprenants aux cours en présentiel est obligatoire et non laissée à l'appréciation de la famille.**

1) Information interne et externe

- ✓ Information à l'ensemble des acteurs et partenaires des modalités de fonctionnement ;
- ✓ Information auprès des familles ;
- ✓ Concertation au niveau de l'établissement : activation de la cellule de crise, des boîtes mails spécifiques, d'un affichage aux endroits stratégiques, d'une main courante, d'une cellule de veille juridique pour centraliser et synthétiser les directives nationales et régionales (voir PCA du 16 mars).

2) Ressources humaines

- ✓ Identifier les personnes indisponibles ;
- ✓ Identifier les personnes dites « à risques » pour organiser la prise en charge des apprenants dans les classes et les enseignements à distance ;
- ✓ Organiser et accompagner le télétravail (prêt de matériels informatiques, paramétrage à distance, surveillance renforcée des serveurs, ...)
- ✓ Faire des points réguliers avec la DRIAAF et si besoin avec la préfecture ;
- ✓ Faire des points réguliers avec le CRIF pour les personnels relevant de leurs compétences.

3) Sécurisation sanitaire

- ✓ Mettre en œuvre le protocole sanitaire transmis par la collectivité de rattachement en matière de nettoyage / désinfection, approvisionnement en consommables.

4) Accompagnement et renforcement pédagogique

- ✓ Détection par les enseignants ou la vie scolaire des apprenants fragilisés et nécessitant une prise en charge rapide (difficultés dans les apprentissages, équipements numériques ou connexion, état sanitaire et familial fragile ...)
- ✓ Suivi précis et dès le premier jour de l'absentéisme par la vie scolaire avec le relai des enseignants ;
- ✓ S'assurer de la bonne activation des codes ENT (apprenants, familles, enseignants) ;
- ✓ Vérification des coordonnées des parents ;

5) Points de vigilance

- ✓ Rencontrer les personnes déstabilisées par cette situation et si possible proposer des structures d'écoute ;
- ✓ Communiquer avec les représentants du personnel, les fédérations de parents et les délégués élèves et apprentis ;
- ✓ Assurer le lien avec le CRIF et l'autorité académique ;
- ✓ Vie scolaire et service de santé en appui aux familles et apprenants impactés par la maladie ;
- ✓ Accompagner chaque personne qui en nécessite le besoin.

HYPOTHESE 1 - CIRCULATION ACTIVE DU VIRUS

Principales actions qui seront à mettre en œuvre par la cellule de crise au moment de l'activation du protocole et de la mise en place d'une organisation adaptée

Dans cette hypothèse, la capacité d'accueil est limitée et le non brassage des classes est recommandé.

Deux principes clés doivent être appliqués :

- 1) Tous les apprenants doivent venir en cours toutes les semaines sur des périodes adaptées**
- 2) La présence des apprenants aux cours en présentiel est obligatoire et non laisser à l'appréciation de la famille**

QUELLE ORGANISATION DES LOCAUX ?

- ★ Optimiser l'agencement des salles ;
- ★ Mobiliser d'autres locaux (CDI, CDR, salles spécifiques, salle de réunion, amphithéâtre, gymnase.... sous réserve du respect des règles de sécurité)
- ★ Désencombrer certains lieux pour faciliter l'accueil et le déplacement ;
- ★ Utilisation de certains mobiliers à des fins de séparation ou signalétique ;
- ★ Favoriser les espaces de plein air offrant des avantages sanitaires (espaces verts, terrain de sport, terrain d'application,).

QUELLE ORGANISATION PEDAGOGIQUE ?

Principes

- ★ Tous les apprenants doivent avoir accès à des cours en présentiel chaque semaine même si cette période ne correspond pas forcément à l'ensemble du temps scolaire.
- ★ Le temps entre deux périodes d'accueil physique au sein du lycée et du centre de formation sera limité pour chaque apprenant
- ★ Ne pas permettre aux apprenants de passer une semaine sans aller dans l'établissement
- ★ Tous les enseignants et les apprenants doivent être formés à l'ENT et à la classe virtuelle en début d'année (par le prof d'info pour les filières techno et pro et le prof de maths en filière générale)

Organisation : 1/2 groupe classe en alternance avec 5 jours consécutifs de présence avec le mercredi après midi réservé pour le nettoyage des salles par le services ménage.

Semaine 1					Semaine 2				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
Groupe A	Groupe A	Groupe A - Matin	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B - Matin	Groupe A	Groupe A

QUELLE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ?

ENSEIGNEMENT EN DISTANCIEL ET / OU EN PRÉSENTIEL

Principes

- ★ Les devoirs donnés dans le cadre de l'enseignement à distance devront rester proportionnés dans le contenu et le temps à y consacrer ;
- ★ Le degré d'autonomie de l'apprenant durant le travail à domicile devra être pris en compte ;
- ★ Prise en compte des différents contextes qui peuvent impacter le travail à domicile (contexte familial, connexion, disponibilités d'équipements numériques, etc ...) ;
- ★ Coordination indispensable entre les enseignants sur la distribution du travail à domicile des apprenants ;
- ★ Mise à disposition de salles « libre-service » au sein de l'établissement pour les apprenants où l'enseignement à distance est totalement ou partiellement impossible avec leur propre matériel informatique (puisqu'équipés par le CRIF) ;
- ★ Selon un recensement des interdictions médicales pour certains enseignants à se rendre sur le site et le degré d'autonomie des apprenants pour choisir les apprentissages, plusieurs scénarii peuvent être envisagés :

- Organiser les EDT pour qu'une discipline soit dispensée en totalité et uniquement en distanciel (les apprenants en présentiel dans l'établissement disposeront de moyens informatiques pour suivre les cours en distanciel) en utilisant le support de la classe virtuelle ;

- Uniformisation des outils de travail à distance (classe virtuelle, discord, Pronote, ENT, googlemeet...) à l'échelle du lycée ou à défaut à celle d'une même classe. Un seul en droit pour poster les devoirs... ;

- Proposer du temps hors classe en établissement avec un accompagnement éducatif au sens large par des enseignants volontaires, des professeurs documentalistes, des AESH ;

- Organiser des ateliers thématiques pour accompagner l'apprenant sur l'organisation du travail en classe, hors classe, en présentiel, en distanciel, sur le suivi du travail réalisé ou à réaliser... ;

- Hybridier les enseignements (combinaison d'apprentissage en direct, en temps réel et à distance) : nécessité d'avoir des salles de classe équipées avec un système de captation audio / vidéo (devis en cours), de s'interroger sur les équipements des apprenants et d'organiser un accueil continu dans l'établissement selon les possibilités offertes par les locaux (apprenant intégré dans un groupe classe et apprenant en autonomie dans l'établissement dans des salles en « libre-service ») ;

- La transmission des devoirs par courrier physique (dispositif Décaposte)

QUELS OUTILS / QUELLES RESSOURCES ?

A définir avec les enseignants et formateurs

EN CAS DE CO-MODALITÉS

L'enseignement hybride sera déployé avec un système de captation audio / visio

HYPOTHESE 2 – CIRCULATION TRES ACTIVE DU VIRUS

Principales actions qui seront à mettre en œuvre par la cellule de crise au moment de l'activation du protocole et de la mise en place d'une organisation adaptée

Dans cette hypothèse, l'ensemble des écoles, collèges, lycées et centres de formation d'un cluster sont fermés. L'intégralité de l'enseignement est assurée en distanciel

L'action de chacun doit permettre de maintenir un niveau général des apprenants et porter une attention particulière aux apprenants en difficultés scolaires ou issu de milieu défavorisé.

Trois leviers doivent permettre de

- 1) **Maintenir les liens** : contact avec l'apprenant toutes les semaines : point sur l'état d'avancement de ses apprentissages et de ses difficultés
- 2) **Partager des contenus pédagogiques** de qualité et de manière coordonnée
- 3) **Accompagner les parents** pour le suivi du travail

1) Information interne et externe

- ✓ Information à l'ensemble des acteurs et partenaires des modalités de fonctionnement ;
- ✓ Information auprès des familles ;
- ✓ Concertation au niveau de l'établissement : activation de la cellule de crise, des boîtes mails spécifiques, d'un affichage aux endroits stratégiques, d'une main courante, d'une cellule de veille juridique pour centraliser et synthétiser les directives nationales et régionales (voir PCA du 16 mars).

2) Ressources humaines

- ✓ Identifier les personnes indisponibles (enquête sondage téléphonique pour un état des lieux humain) ;
- ✓ Identifier les personnes dites « à risques » pour organiser la prise en charge des apprenants dans les classes et les enseignements à distance ;
- ✓ Organiser et accompagner le télétravail (prêt de matériels informatiques, paramétrage à distance, surveillance renforcée des serveurs, accès à distance,) ;
- ✓ Faire des points réguliers avec la DRIAAF et si besoin avec la préfecture ;
- ✓ Faire des points réguliers avec le CRIF pour les personnels relevant de leurs compétences.

3) Accompagnement et renforcement pédagogique

- ✓ Identification des apprenants en « déconnexion numérique » : absence d'équipement ou disponibilité insuffisante, difficulté de connexion ;
- ✓ Détection par les enseignants ou la vie scolaire les apprenants fragilisés et nécessitant une prise en charge rapide (difficultés dans les apprentissages, équipements numériques ou connexion, état sanitaire et familial fragile ...) ;
- ✓ Suivi précis par les enseignants et la vie scolaire de la non-réponse dès le premier jour ;
- ✓ S'assurer de la bonne activation des codes ENT (apprenants, familles, enseignants) ;
- ✓ Vérification des coordonnées des parents.

4) Points de vigilance

- ✓ Rencontrer les personnes déstabilisées par cette situation ;
- ✓ Communiquer avec les représentants du personnel, les fédérations de parents et délégués élèves et apprentis ;
- ✓ Assurer le lien avec le CRIF et l'autorité académique ;
- ✓ Vie scolaire et service de santé en appui aux familles et élèves impactés par la maladie ;
- ✓ Accompagner chaque personne qui en nécessite le besoin.